

# Annonces Légales

Arrêté n° R03-2024-12-30-00001

établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités  
à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025

## CONSTITUTIONS

EGA06170

Par ASSP en date du 20/05/2025 il a été constitué une SASU à capital fixe dénommée :

**AIRFRAY**  
Capital : 10,00 €  
Objet social : La formation aéronautique, théorique et pratique, de pilotes d'avions telle que définie et réglementée par les textes en vigueur

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Cayenne

Siège social : 4 Rue de l'Astrolabe 97354 Remire-Montjoly

Président(e) : M. HERFRAY Benjamin pour une durée illimitée demeurant LE-POURTEAU 35190 Cardroc

Clauses proposées Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque actionnaire a droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

EGA06171

Par ASSP en date du 23/04/2025 il a été constitué une SAS à capital fixe dénommée :

**SOUTH WEST MINING & CO**  
Sigle : S.W.M.C  
Capital : 1000,00 €

Objet social : L'exploration, le développement, l'exploitation, la transformation et la commercialisation de toutes ressources minières.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Cayenne

Siège social : 45 Avenue Léonard Domergue 97370 Maripasoula

Président(e) : M. ABIENSO ANTOINE DIT ATOUKOUMAN

pour une durée de 99 ans demeurant 45 Avenue Léonard Domergue 97370 Maripasoula

Clauses proposées Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque actionnaire a droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

## FONDS DE COMMERCE

EGA06175

### Cession de fonds de Commerce

Aux termes d'un acte authentique en date du 16 avril 2025, enregistré le 07 mai 2025 au SPFE de Guyane, dossier numéro 20250003296, référence numéro 2025N36, la Société dénommée J & M, Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €, dont le siège est à MATOURY (97351), 16 rue Victor Ceide, identifiée au SIREN sous le numéro 418 657 615 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAYENNE, a cédé un fonds de commerce de superette sis et exploité à MATOURY (97351), 16, rue Victor Ceide, connu sous le nom LIBRE SERVICE HORIZON, à Madame Ye ZHENG, employée dans la restauration, demeurant à VITRY-SUR-SEINE (94400), 182 avenue Rouget de l'Isle, née à FUJIAN (CHINE), le 29 juillet 1980. Ladite cession de fonds de commerce comprend des biens matériels (notamment le droit au bail, le

nom commercial, la clientèle) et matériels (notamment les marchandises) et a été consentie moyennant le prix de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 EUR), avec nantissement et privilège du vendeur. Le prix de cession comprenant les éléments incorporels pour CENT QUINZE MILLE EUROS (115 000,00 EUR), le matériel pour TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35 000,00 EUR), les marchandises pour CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR). L'entrée en jouissance a été fixée au 16 avril 2025. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les DIX (10) jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance en l'Office notarial de Maître Linsey RHENY, notaire à CAYENNE (97300), 2240 Route de Montabo.

## MARCHÉ PUBLIC

EGA06176

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS (CCOG)

Occupation du domaine public portuaire – Manutention sur le Port de l'Ouest (Saint-Laurent du Maroni)

### AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques vu l'avis du conseil d'exploitation du Port de l'Ouest du 12 mai 2025,

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) pour une activité de manutention portuaire sur le terminal du Port de l'Ouest, à Saint-Laurent du Maroni.

Cet AMI vise à identifier un opérateur économique capable :

- d'assurer la manutention des marchandises dans des conditions optimales de sécurité, de fiabilité et de compétitivité ;
- d'investir dans la modernisation des moyens matériels et numériques ;
- de s'intégrer dans une démarche de gestion durable, innovante et coopérative avec le Port.

Superficie mise à disposition : 1 945 m<sup>2</sup>

Durée possible de l'autorisation : jusqu'à 7 ans

Redevance annuelle minimale : 15€/m<sup>2</sup>

Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier de l'AMI, comprenant notamment le projet d'AOT et le plan de périmètre, sur demande écrite à : port.slm@ouestguyane.fr et lucien.durang@ouestguyane.fr

Date limite de remise des offres : lundi 30 juin 2025 à 13h00 (heure locale)

Réunion de présentation et négociation : courant juillet 2025

Notification du lauréat : septembre 2025

Critères de sélection :

Performance technique (50%) Robustesse financière (25%) Montant de la redevance (25%)

Pour toute information complémentaire : lucien.durang@ouestguyane.fr

Objet : AMI – Manutention Port de l'Ouest

EGA06167



### Avis d'ouverture d'une consultation du public – Risque inondation

Avis relatif à l'ouverture d'une consultation du public sur la gestion du risque d'inondation en Guyane

Dans le cadre de la mise en œuvre de directive européenne sur les inondations, le public est invité à donner son avis du 8 avril 2025 au 7 octobre 2025 sur les enjeux de la gestion des inondations.

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître les problématiques que peuvent rencontrer les populations et d'en faire émerger des solutions afin de préserver l'eau et de réduire les impacts négatifs des inondations.

Les avis doivent porter sur l'évaluation préliminaire des risques inondation qui synthétise les enjeux inondation et les évolutions observées sur le bassin de la Guyane.

Pendant la durée de l'enquête, les documents d'information sont consultables :

- sur internet : <https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques/2025/Les-grands-enjeux-lies-a-l-evaluation-preliminaire-des-risques-inondations-en-Guyane>
- sur support papier : dans les locaux de la DGTM au service PRIE – Pointe Buzaré à Cayenne ou un registre est mis en place.

Nous comptons sur votre participation pour approfondir la connaissance concernant ces enjeux et apporter de nouvelles idées pour l'avenir de l'eau et la prévention des inondations en Guyane.

## TRIBUNAUX

EGA06169

Affaire CGSS  
RG 24/02074 - N° Portalis DB3Y-W-B71-DLT3

Date : 26/05/2025 Jugement de conversion du redressement judiciaire prononcé le 21-02-2025 en liquidation judiciaire

RCS : Non inscrit  
NOM : ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA REGIE DE TERRITOIRE DE MACOURIA

Forme : ASSOCIATION  
Activité : Autres Organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Adresse : Résidence Sainte Agathe - 4 allée du Fomager 97355 MACOURIA

Complément de jugement : Jugement prononçant la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21/08/2023, désignant liquidateur Me Laura BES, ayant étude, 24 rue du Lieutenant Goinet 97300 CAYENNE. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication.

Le Greffier

EGA06168

Affaire CGSS  
RG 24/02074 - N° Portalis DB3Y-W-B71-DLT3

Date : 21/02/2025 Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement ju-

diciaire

RCS : Non inscrit  
NOM : ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA REGIE DE TERRITOIRE DE MACOURIA

Forme : ASSOCIATION  
Activité : Autres Organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Adresse : Résidence Sainte Agathe - 4 allée du Fomager 97355 MACOURIA

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements provisoire le 21/08/2023, désignant mandataire judiciaire Me Laura BES, ayant étude, 24 rue du Lieutenant Goinet 97300 CAYENNE, détenant administrateur judiciaire Me Lesly MIROITE, ayant étude 44 rue Schoelcher 97300 CAYENNE. Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire dans les deux mois de la publication au BODACC.

Le Greffier

Abonnez  
-  
vous  
en ligne :

[www.lapostille.fr](http://www.lapostille.fr)

Notre  
adresse  
mail

[contact@lapostille.fr](mailto:contact@lapostille.fr)